



République et canton de Genève

Département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement

2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 01 00

PR-145 ii

Fo
No 43/03

27 MARS 2003

DÉCISION

approuvant la délibération du Conseil municipal de la
Ville de Genève, du 15 janvier 2003

du 24 MARS 2003

N. Hoffmann
N. de Baudel
N. Heumann
S.P.

**LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR, DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève, du 15 janvier 2003,
ayant pour objet :

**un crédit de 2 389 240 F destiné à l'acquisition de mobilier pour différents
services de l'administration municipale,**

EST APPROUVÉE.

- Le Conseiller d'Etat
chargé du département de l'intérieur,
de l'agriculture et de l'environnement

Robert CRAMER

Communiqué à :
Commune 3 ex
SFC 1 ex